

Date de convocation : 07 mai 2015

L'an deux mil quinze et le 28 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. THEVENON Raphaël

Présents : — Mme BLANC Anne - M. CADENEL Jean-Luc - M. FLORENT Jérémy – M. FUGIER Damien - Mme MARTINANT Coralie – M. MERCIER Christophe - Mme ROSAT Elodie - Mme RUFFIER Marguerite- – Mme TRAVERSIER Sylviane- M. VALAZ Christophe

Excusés : M. BOCHET Jean-Paul (pouvoir de vote à M. THEVENON Raphaël) - M. BONVIN Denis (pouvoir de vote à Mme TRAVERSIER Sylviane) - M. DENCHE James (pouvoir de vote à M. VALAZ Christophe) M. SAGANEITI Philippe (pouvoir de vote à Mme RUFFIER Marguerite)

Secrétaire : Mme ROSAT Elodie

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 02 avril 2015.

Avec l'accord du conseil municipal, le maire ajoute le point suivant à l'ordre du jour : commission « jeunes »

DELIBERATION 2015-05-00001**SUIVI DES POTEAUX INCENDIE Signature d'un convention avec le SDIS**

Le maire informe que dans le cadre de la gestion des Points d'Eau Incendie (PEI) concourant à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) le SDIS DE LA Savoie en partenariat avec la Société ESCORT Informatique, a mis en place en 2007 un logiciel spécifique permettant une gestion informatisée et collaborative. L'ensemble des PEI connus a été intégré dans cet outil informatique.

Ainsi le SDIS 73 dispose d'une base informatisée départementale fiable et unique, répondant ainsi aux préconisations du décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatif à la DECI (Art.R2225.2,5 : modalités d'échange d'informations entre les SDIS et les services publics de l'eau).

La commune d'Esserts-Blay a la possibilité d'accéder gratuitement, via Internet, à ce logiciel, après signature d'une convention.

Cela permettra d'être informé par message électronique de toute modification de PEI de la commune, ainsi que du résultat de la reconnaissance opérationnelle effectuée sur chaque PEI.

L'utilisateur s'engage à mettre à jour ce logiciel, aux fins du traitement automatisé, les données mentionnées aux 2°, 4° et 5° de l'article 1 de la convention susvisée, à savoir :

- 2° Les résultats des contrôles techniques et des reconnaissances opérationnelles réalisés par la commune ou l'EPCI d'une part et par le SDIS 73 d'autre part selon leurs prérogatives respectives.
- 4° La modification des caractéristiques de PEI
- 5° l'indisponibilité temporaire des PEI et leur remise en services

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention et autorise le maire à la signer.

Convention**DELIBERATION 2015-05-00002****TRAITEMENT DES BOUES DE STATION D'EPURATION****Convention avec la commune de LA BATHIE et l'exploitant de la STEP de LA BATHIE**

Le Maire rappelle que, à l'heure actuelle, l'enlèvement des boues de stations d'épuration est confié à une entreprise privée.

Le maire informe que la commune a désormais la possibilité d'évacuer ses boues de station d'épuration sur l'unité de dépollution des Vernays, de la commune de LA BATHIE, afin qu'elles soient traitées. Le service technique dispose des moyens nécessaires pour ce transfert.

Les tarifs de bases sont les suivants :

- Part Collectivité (au titre des investissements et charges fixes inhérente au fonctionnement de l'installation) : 52 € HT net/m3 de boues
- Part exploitant (au titre du traitement des boues et des charges inhérentes au dépotage) : 25 € soit 27,50 € TTC/M3 de boues

L'exploitant reversera à la Collectivité la part lui revenant, ou appliquera une moins-value de même montant sur les facturations émises par l'exploitant à destination de la collectivité.

Le prix sera actualisé à chaque facturation selon la formule établie dans l'article 7 de la convention.

M. FLORENT Jérémy pose la question des contraintes quant au contrôle des boues et de la fréquence de ces contrôles. Le maire répond qu'une première analyse démontre que les boues de la STEP d'ESSERTS-BLAY peuvent être acceptées par LA BATHIE. Il n'y a pas d'industrie, donc pas de métaux lourds décelés. La

fréquence des contrôles demandée dans la convention ne répond qu'à l'obligation réglementaire quant à la traçabilité des boues qui s'impose à la commune.

Le conseil municipal approuve la convention et autorise le maire à la signer (1 abstention VALAZ Christophe).

SERVICES PERISCOLAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

DELIBERATION 2015-05-00003

Fourniture des repas à la cantine scolaire - Convention avec le collège St-Paul –Avenant n°1

Le Maire propose au conseil municipal un avenant n°1 à la convention passée entre les trois communes du RPI (Esserts-Blay, Saint-Paul sur Isère et Rognaix et le collège de Saint-Paul sur Isère pour la fourniture des repas aux cantines scolaires.

L'article 2 est modifié comme suit :

Le prix du repas pour l'année 2015-2016 sera le suivant :

Enfants scolarisés en primaire (du CP au CM2) : 5.20 euros

Enfants scolarisés en maternelle : 4.95 euros

Le conseil municipal approuve la convention et autorise le maire à la signer.

2 Abstentions : DENCHE James et VALAZ Christophe

DELIBERATION 2015-05-00004

- Tarif de la garderie périscolaire

Après un débat quant à la non uniformisation des tarifs entre les communes concernées du RPI,

Le conseil municipal fixe la tarif de la garderie périscolaire comme suit :

- Le matin de 7 h à 8 h 20 : 2 euros
- Le soir de 16h 30 à 18 h 30 : 1 euro de l'heure. Toute heure commencée est due

2 Abstentions : DENCHE James et VALAZ Christophe

DELIBERATION 2015-05-00005

- Tarif de la cantine

Le conseil municipal fixe le prix des repas à la cantine pour l'année scolaire 2015-2016 comme suit :

- Elèves scolarisés en école élémentaire et primaire 5.20 euros
- Elèves scolarisés en maternelle : 4,95 euros.

2 contre : DENCHE James et VALAZ Christophe

4 abstentions : MARTINANT Coralie, FLORENT Jérémy, ROSAT Elodie, CADENEL Jean-Luc

DELIBERATION 2015-05-00006

- Modification du règlement de la cantine

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le règlement de la cantine à compter de l'année scolaire 2015-2016.

DELIBERATION 2015-05-00007

- Modification du règlement de la garderie périscolaire

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le règlement de la garderie à compter de l'année scolaire 2015-2016. L'option d'inscription « occasionnelle » est supprimée. Il n'y aura donc plus de vente de tickets en mairie.

FORETS

Demande de subvention - correctif de la délibération du 19 février 2015

DELIBERATION 2015-05-00008

PROGRAMME DE TRAVAUX DEPRESSAGE DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux les travaux en forêt communale parcelles 9-10 proposés par les services de l'ONF pour l'année 2015

LA NATURE DES TRAVAUX EST LA SUIVANTE : DEPRESSAGE

Le montant estimatif des travaux est de 7505,50 euros HT

M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale

⇒ Dépenses subventionnables : Dépressage pour 7505,50 euros HT

Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : 2300 euros

Montant total des subventions : 2300 euros

Montant total de l'autofinancement des travaux subventionnés : 5205.50 euros HT

⇒ La somme totale à la charge de la commune s'élève à 5205.50 euros HT.

Après avoir délibéré, Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve le plan de financement présenté
- charge M. le Maire de signer tout les documents afférents à ce projet
- Sollicite l'aide la plus élevée du Conseil Régional
- Sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention

Atteste que la commune relève du régime de TVA suivant : régime simplifié agricole

DELIBERATION 2015-05-00009

URBANISME

PLU – examen d'un recours gracieux

Le maire communique au conseil municipal la demande de recours gracieux transmise par M. AVRILLER Jean, sollicitant la mise en zone constructible d'un terrain lui appartenant et classé en zone A dans le Plan local d'urbanisme approuvé le 26 mars 2015.

Le maire, se référant à au rapport du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique et en l'occurrence la réponse par celui-ci notamment à la demande de M. AVRILLER Jean, propose au conseil municipal de ne pas accéder à la demande de M. AVRILLIER Jean et donc de maintenir le PLAN LOCAL D'URBANISME tel qu'il a été approuvé le 26 mars 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir le PLAN LOCAL D'URBANISME tel qu'il a été approuvé le 26 mars 2015, en conséquence rejette le recours gracieux formulé par M. AVRILLER Jean.

COMMISSION DES JEUNES

DELIBERATION 2015-05-00010

Mise en place d'une commission « jeunes » - Approbation de la charte

Le maire expose au conseil municipal le travail effectué avec les jeunes de la commune.

A ce jour 12 jeunes de 11 ans à 17 ans sont intéressés pour intégrer cette commission.

Les objectifs de la commission sont les suivants :

- Favoriser le dialogue intergénérationnel, et le dialogue entre jeunes et élus
- Faire connaître les instances et le fonctionnement démocratique, pour qu'ils puissent participer

- Mettre en place un fonctionnement permettant aux jeunes de s'investir dans des projets d'intérêt collectif

Cette commission devra porter ses projets en intégrant les contraintes budgétaires, le suivi de travaux, les actions sur le terrain.

Il convient désormais d'en définir le cadre. Le maire présente le projet de charte à mettre en place.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la mise en place de la commission « jeunes » et approuve la charte telle qu'elle est établie.

FORAGE DE LA COUTELLE

Le maire rappelle l'enquête publique du 1^{er} juin au 19 juin 2015, pendant les heures d'ouverture de la mairie au public.

Le maire informe que 3 registres d'enquête distincts sont ouverts

- Déclaration d'utilité publique pour les travaux de dérivation des eaux et la création des périmètres de protection des forages de Coutelle
- Déclaration d'utilité publique pour la création d'une servitude d'accès aux ouvrages de captage
- Enquête parcellaire associée à la création des périmètres de protection
- Création d'une servitude d'accès aux forages de Coutelle

COMPTE-RENDU DE DELEGATION

Droit de préemption

Le maire n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune pour les ventes suivantes

- Le Vernachot maison au lotissement Richiero
- Le Mas maison à côté de l'église

RAPPORT DES COMMISSIONS

Préau de l'école : Mme MARTINANT donne des informations sur l'avancée des travaux et présente au conseil municipal le dessin de la fresque qui va être réalisée dans le cadre du projet d'école. L'inauguration aura lieu le 16 juin à 19h et non 18h comme cela était prévu au départ

Environnement :

- la vente des coupes de bois aura lieu le 25 juin à LA Motte-Servolex.
- Projet de mise en place de conteneurs déchets enterrés. Mme TRAVERSIER informe le conseil municipal d'un projet de mise en place de conteneurs déchets semi-enterrés à la Coutellat, sur l'emplacement des bennes actuelles. Le terrain sera réaménagé en fonction du projet final. Il faut un minimum de 50 foyers pour installer un bac semi enterré. Le coût des conteneurs sera pris en charge pour 50 % par la commune et pour 50 % par la Coral. Ces conteneurs seraient installés pour les déchets de la Combaz, de la Coutellat et de la Plaine de Blay. Il n'y aurait alors plus de ramassage d'ordures ménagères sur ces lieux.

SIBTAS Mme RUFFIER donne un aperçu de la vie du SIBTAS

Une très bonne fréquentation pendant les vacances d'avril.

Un 2^{ème} bus publicitaire est sollicité, pour satisfaire les besoins de déplacement.

Un logiciel de gestion des inscriptions a été mis en place. Les préinscriptions en ligne seront possibles dès cette année.

Le contrat avec la CAF et le Conseil général a été renouvelé.

Une coordinatrice a été recrutée pour remplacer un congé maternité.

Tous les animateurs sont recrutés pour les vacances d'été

TRAVAUX A VENIR

Mise en place d'un abri-bus dans la plaine de Blay et mise en place d'un panneau électronique d'information en juin

Travaux d'enrobé sur la route des Espagnols travaux de reprise d'une conduite d'assainissement à la Combaz,, travaux sur la route de montagne courant juillet

Des travaux d'amélioration seront effectués sur le chemin de Rhonne par la ville d'Albertville (remblaiement des nids de poule)

INFORMATIONS DIVERSES

- Changement directeur collège de Saint Paul sur Isère
M. Nouvel quitte le secteur il sera remplacé par M. Soulier Guillaume à compter de fin juin.
- Criterium du Dauphiné le 7 Juin de 11h50 à 12h15 fermeture des routes 1h avant et ouverture ¼ après dernier coureur.
- Le Conseil communautaire se tiendra à la Aula le 4 juin 18h30

DECES DE M. MARTIN JEAN-MARIE

Le maire informe du décès de M. MARTIN Jean-Marie, fondateur de Trans-service association.
L'action de M. MARTIN est rappelée, action qui a fait des émules dans la France entière. Trans-service association est délégataire de la CORAL pour le transport des personnes à mobilité réduite.
Au nom du conseil municipal, le maire présente ses sincères condoléances à sa famille.

QUESTIONS DES ELUS

M. VALAZ interpelle le maire sur les points suivants :

- quand est-il du projet de travaux sur le patrimoine culturel de la commune ? Mme BLANC Anne informe qu'il a pris contact avec M. RAFFAELLI, et qu'une réunion sera programmée en mairie avec celui-ci.
- installations d'un compteur d'eau général pour la ferme MERCIER. M. THEVENON rappelle que la société AXIA POUGET a un projet de raccordement d'eau en passant sur le chemin le long de l'Isère et qu'il est prévu à ce moment-là la pose de compteurs généraux pour cette société et pour la ferme MERCIER. Dans l'attente, des travaux éventuels, les compteurs hors service ont été remplacés en lieu et place.
- M VALAZ rappelle que dans ses interventions il ne se positionne pas comme ancien maire mais bien comme un conseiller municipal qui pose des questions et souhaite débattre des sujets qui sont en cours. Il regrette la méthode de travail de la majorité actuelle.

DELIBERATION 2015-05-00001

Suivi des poteaux incendie - Signature d'un convention avec le SDIS

DELIBERATION 2015-05-00002

Traitement des boues de station d'épuration

Convention avec la commune de LA BATHIE et l'exploitant de la STEP de LA BATHIE

DELIBERATION 2015-05- 00003

Fourniture des repas à la cantine scolaire - Convention avec le collège St-Paul –Avenant n°1

DELIBERATION 2015-05-00004

Tarif de la garderie périscolaire année scolaire 2015-2016

DELIBERATION 2015-05-00005

Tarif de la cantine scolaire année scolaire 2015-2016

DELIBERATION 2015-05-00006

Modification du règlement de la cantine

DELIBERATION 2015-05-00007

Modification du règlement de la garderie périscolaire

DELIBERATION 2015-05-00008

Programme de travaux dépressage- demande de subvention

DELIBERATION 2015-05-00009

Urbanisme- Plan Local d'Urbanisme - Examen d'un recours gracieux

DELIBERATION 2015-05-00010

Mise en place d'une commission « jeunes » - Approbation de la charte
